

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 09 juillet 2008 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille huit, le neuf juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de St Cibard.

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur RENARD, Conseiller Général de la Gironde (canton de St Savin)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL
Monsieur JEAN-JEAN, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur LAFARGE, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras
Monsieur MESPLEDE, Délégué suppléant de la communauté de communes du Pays de Coutras
Madame COUREAU, Déléguée de la communauté de communes du canton de St Savin
Monsieur RICCI, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais
Monsieur BAILAN, Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire
Madame LATESTTE, Déléguée suppléante de la communauté de communes de l'Estuaire
Monsieur FARAU, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye
Monsieur BALDES, Délégué suppléant de la communauté de communes du canton de Blaye
Monsieur ROUZEAU, Délégué de la communauté de communes du Pays de St Aulaye

Sur les 97 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 09 juillet 2008, 71 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Avant de débiter cette réunion, Monsieur MAROIS demande à l'assemblée de bien vouloir accepter que soient rajoutés deux dossiers complémentaires dans les points inscrits à l'ordre du jour, ainsi que le compte rendu de l'assemblée en date du 02 juillet 2008 et précise qu'il y a une modification concernant le dossier des modalités d'octroi des frais de déplacement des élus du SMICVAL demandée par Monsieur le Receveur, afin que cette délibération soit la plus explicite possible.

Les membres de l'assemblée ayant accepté ces différents points, le premier point abordé est l'autorisation de signature pour le transfert de propriété du site de Petit Palais, qui amène une remarque de Monsieur BROUDICHOUX, Délégué de la communauté de communes du Lussacais, qui émet des réserves sur ce dossier et quant à la suite à donner sur ce site.

Monsieur MAROIS explique que le SMIVOM n'a plus d'existence légale, n'a plus d'assemblée et que son **dernier Président est en situation de signer**, puisque le Sous-Préfet n'est plus en mesure de réunir une assemblée n'existe plus pour prendre cette décision. Ce site est une ancienne décharge qui a été traitée de façon à pouvoir recevoir une autorisation de fin d'exploitation. Aujourd'hui, ce site est considéré comme étant en fin d'exploitation, **il est administrativement fermé** et nous avons l'obligation, premièrement, d'en assurer la surveillance et deuxièmement, d'en assurer la responsabilité trentenaire. C'est une responsabilité complexe sur laquelle **nous allons être amenés à mettre en place**, mais l'arrêté préfectoral a omis d'indiquer à quel montant, puisque c'est le préfet qui le fixe, le montant des garanties financières qui doivent figurer dans nos budgets. Ce qui est le cas par contre pour l'autre site dont nous avons la charge, où au budget annuel il figure la constitution de garantie financière. **Voici** l'état des lieux, ce qui veut dire que toute reprise d'exploitation, aujourd'hui, ne pourrait se faire que par un nouveau régime juridique. Aussi, le SMICVAL ne peut pas, du jour au lendemain, parce qu'il est propriétaire du site, décider d'y envoyer ses camions. Par contre, l'assemblée et le bureau auront à s'interroger sur l'avenir du casier de 110 000 m³ qui correspondrait à une possibilité pour nous d'y accueillir la production, pendant environ 10 ans, des encombrants de déchèteries tels que les meubles composites qui contiennent du bois et du métal, des gravats ... La réflexion est de savoir si ce site peut avoir cette vocation à l'avenir. Cela supposerait, une discussion avec votre municipalité, une discussion avec les riverains, la constitution d'un dossier, une enquête publique et l'autorisation préfectorale. Donc cela ne peut se faire en catimini ou à la sauvette. Mais du point de vue de la gestion du syndicat, **il est** tout de même intéressant de se poser la question suivante : nous avons d'un côté, en pleine disponibilité le moyen d'utiliser un casier vide de 110 000 m³ et cela sans même le transfert de propriété, et d'un autre côté nous payons à prix d'or l'enfouissement de ces mêmes déchets avec la TGAP à payer sur le site de Lapouyade. Il ne s'agirait pas des ordures ménagères résiduelles ni d'une gestion qui permettrait d'accueillir des déchets de l'extérieur, il s'agit bien de se poser cette question là, aujourd'hui, suite à votre remarque, je prends la responsabilité de dire qu'il me semble que nous devons y réfléchir afin d'avoir le courage d'y répondre oui ou non.

Aucune autre remarque n'étant formulée, ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant concerne les modalités d'octroi des frais de déplacement des élus du SMICVAL. Une déléguée demande si ces frais seront remboursés à la demande des élus ou si cela sera fait automatiquement après chaque réunion ?

Monsieur MAROIS lui explique que dans la mesure où l'élu est présent à une réunion, il lui sera remboursé ses frais de déplacement dans les conditions énoncées dans la délibération.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite abordé le dossier concernant l'élection d'un représentant élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour lequel la candidature de Monsieur GRELOT, Vice-Président du SMICVAL, est proposée, puisqu'il s'agit du Vice-Président en charge des Ressources Humaines.

Monsieur ARRIVE, Délégué de la communauté de communes du canton de Bourg, demande si le SMICVAL obtient un taux de retour correct par rapport aux cotisations versées ?

Monsieur MAROIS, lui précise que la cotisation versée est de 0,74 % de la masse salariale et que globalement le personnel sollicite fréquemment cet organisme pour les prestations qu'il propose.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur GRELOT est élu à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant, présenté par Monsieur GRELOT, concerne les modifications à apporter au tableau des effectifs du SMICVAL. Ce dossier amène les remarques suivantes :

Monsieur LAURET, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion, demande pourquoi ouvrir un poste de rédacteur principal alors qu'il en existe déjà un ?

Monsieur MAROIS précise qu'il y en a un qui est en cours de recrutement et l'autre pour un avancement.

Monsieur ARRIVÉ, demande quel est le taux de promotion retenu pour les ratios promus/promouvables ?

Monsieur le Président précise que le taux retenu est de 100 %. Il explique qu'il s'agit là d'une stratégie qui intègre au fur et à mesure les contractuels présents au SMICVAL depuis quelques temps, mais qu'il en restera toujours un volant qui servira aux remplacements maladie de courte ou longue durée.

Monsieur LAURET remarque que le tableau fait apparaître 38 postes non **pourvus dont 8 à ouvrir**, par conséquent, il demande combien de recrutements sont en cours ?

Monsieur MAROIS explique que ce tableau ne reflète pas complètement la réalité. En effet, certains postes sont ouverts pour que les agents puissent bénéficier d'avancements de grade. Par conséquent, les postes restent ouverts jusqu'à la nomination de l'agent puis les postes restant vacants seront fermés en fin d'année. De plus, il précise qu'actuellement 5 recrutements sont en cours, mais que certains le sont en compensation de départ d'agents.

Un délégué demande quel est le nombre d'agents effectif au SMICVAL ?

Monsieur MAROIS l'informe que le SMICVAL compte actuellement 250 agents.

Ce dossier est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur GRELOT présente ensuite le dossier concernant la modification des modalités de mise en place de la journée de solidarité au SMICVAL, lequel est adopté à la majorité des membres présents, moins une voix contre.

Le point suivant, adopté à l'unanimité des membres présents, concerne le lancement d'un marché négocié pour l'emprunt 2008 et présenté par Monsieur DELAVIE, Vice-Président du SMICVAL, amène une remarque de Monsieur ARRIVÉ, qui demande quelle aura pour incidence sur le budget le fait de différer le début de remboursement ?

Monsieur DELAVIE explique que cela permet de ne pas augmenter le remboursement de la dette jusqu'en 2011, puisque le SMICVAL avait souscrit un emprunt en 2007 très important pour les quatre années suivantes.

Est ensuite abordé, par Monsieur MAROIS, le dossier concernant la position de principe des membres de l'assemblée, sur le mode de gestion de la collecte sur le territoire Nord Ouest du SMICVAL, qui précise que de cette décision découlera un certain nombre de délibérations. Il précise également que le SMICVAL qui a fonctionné de deux façons différentes (régie publique et prestataire privé) détient maintenant des éléments de comparaison très récents.

Monsieur MEYNARD, Délégué de la communauté de communes de St Savin, demande si malgré l'estimation assez large de la régie publique, il n'y aura pas de mauvaises surprises, tout de même, dans le temps ?

Monsieur MAROIS répond que cela dépend, effectivement, en grande partie, de l'évolution des prix du carburant. Si l'augmentation était de + 5 %, il faudrait alors revoir les calculs. Il existe également le problème du personnel, dans le cas où des agents seraient dans l'incapacité de pouvoir assurer leur poste pour des raisons de santé et qu'il faudrait alors reclasser. Mais il précise qu'un prestataire aurait la même problématique que le SMICVAL même si c'est sous des aspects différents.

Monsieur MEYNARD demande également si sur les 1 200 000 € d'économie qui seront faits par rapport aux coûts d'un prestataire, il y aura une diminution de la TEOM ou est-ce que ceux-ci seront réinvestis ?

Monsieur MAROIS précise que cette différence des coûts entre la régie publique et un prestataire est calculée sur une période de 7 ans et non pour une année. De plus en 2008, cette économie a déjà été constatée et le budget a été construit avec les montants d'une gestion en régie et non sur une estimation de ce qu'aurait pu coûter un prestataire.

Monsieur GODARD, Délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres, se demande comment est-il possible que la régie soit moins chère, alors qu'au mois de septembre 2007, elle était plus chère que le prestataire le moins onéreux et de se demande par conséquent, si tout a bien été estimé ?

Monsieur MAROIS explique que chaque partie a bien été étudiée (collecte, déchèteries, transport,...). La partie la moins bien cernée jusque là, est la partie administrative.

Monsieur SENECHAU, Directeur Général des Services, à la demande de Monsieur MAROIS, explique que par rapport à la situation de l'année dernière, les calculs ont été faits en prenant en compte la location de véhicules, ce qui n'est plus le cas dans les calculs proposés. Effectivement, la location de véhicules coûte très cher (de l'ordre de 4 000 €/mois de loyer) et qu'à l'époque la reprise s'est faite au pied levé ; le choix n'étant pas encore fait sur la reprise définitive en régie ou pas, cela nous a obligé à choisir la location plutôt que l'acquisition. La situation proposée est la même situation que rencontrerait un prestataire.

Monsieur GODARD pense que la régie comporte tout de même quelques défauts, que tout le monde ne peut pas passer en régie et que c'est pour cela qu'il existe des prestataires. De plus, le SMICVAL étant maintenant, bien spécialisé dans ce domaine, devrait pouvoir contrôler au mieux la pratique d'un prestataire si besoin en était.

Monsieur MAROIS répond qu'effectivement nous avons les moyens d'exercer un contrôle, mais que nous avons également les moyens de reprendre ce service en régie publique sans coûts supplémentaires. De plus, il rappelle que le choix d'avoir recours à un prestataire s'est fait car à l'époque le SMICVAL était en crise et que les élus ne pensaient pas que soit possible la récupération ce service en régie pendant cette période. Mais une fois mis au pied du mur, il s'est avéré que cela était effectivement possible.

Monsieur GODARD souligne également la reprise des contractuels en fonctionnaire alors que la politique nationale tend plutôt vers la diminution des fonctionnaires.

Monsieur MAROIS soulève la mauvaise image que les personnes ont des fonctionnaires, mais précise alors, que les contractuels récupérés en Haute Gironde coûtent plus chers que les fonctionnaires déjà en place. Le fait de les titulariser stabilisera la masse salariale.

Monsieur GODARD souligne que le territoire du SMICVAL peut être amené à changer (départ éventuel de certaines collectivités) et que dans ce cas, que fera le SMICVAL de ses agents ?

Monsieur MAROIS répond alors que la loi oblige que lorsqu'une mission est confiée à un autre prestataire, celui-ci doit reprendre les personnels affectés à cette mission. Mais que de toute façon, il y aura toujours des ordures ménagères à collecter et à traiter et pour cela, il faut du personnel.

Monsieur EDARD, Délégué de la communauté de communes de St Savin, souligne que l'argument qui consiste à dire que le prestataire est intéressé seulement par le tonnage collecté, pourrait être enraillé par la mise en place de la REOM incitative. De plus, il émet des réserves sur les tableaux comparatifs proposés et sur le fait d'embaucher des agents à la demande des élus. Ces embauches doivent être faites en fonction des besoins. Il relève également le taux d'absentéisme plus élevé en régie par rapport à un prestataire privé et que la régie présente un taux de réactivité moins important que le secteur privé. Il rejoint également le point de vue de Monsieur GODARD en ce qui concerne la titularisation du personnel contractuel. De même, en ce qui concerne les éventuels avenants qui seraient à prendre à chaque modification apportée au marché, si le choix était de prendre un prestataire, pourraient être maîtrisés en raison de notre grande connaissance dans ce domaine, en prévoyant des garde-fous dans le cahier des charges.

Monsieur MAROIS rappelle que ce n'est pas parce qu'un élu demande qu'il y ait une embauche que cela est systématiquement fait. Toutefois, il souligne que ce syndicat a permis à des agents sans aucune qualification, de pouvoir avoir un travail correct (tel que le poste de rippeur), ce qui n'est pas forcément possible dans le secteur privé. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un poste très technique, le recrutement est fait en fonction des spécificités des personnes recrutées. Egalement, il souligne que le taux d'absentéisme du SMICVAL reste raisonnable par rapport à d'autres collectivités ou d'autres entreprises privées, car il faut retenir qu'il s'agit tout de même d'un secteur à risques. Certaines longues maladies sont liées au fait qu'auparavant les règles d'hygiène et de sécurité étaient moins regardantes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Monsieur GUILLAUD, Vice-Président du SMICVAL, tient à préciser qu'actuellement les entreprises privées ont-elles aussi à se soucier des mêmes problèmes que ceux rencontrés par le SMICVAL. Aujourd'hui, le cœur du problème est bien de savoir si le choix doit se porter sur la reprise en régie publique ou par un prestataire privé. Il souligne que le SMICVAL a déjà démontré sa compétence en ce domaine (connaissance du service, du coût,...). Il pense que l'on doit choisir la solution la plus sereine et qu'actuellement force est de constater que la régie permet de fonctionner à un coût moins élevé et dans d'aussi bonnes conditions que dans le privé.

Monsieur EDARD pense toutefois, que la régie ne donne pas entière satisfaction et notamment en ce qui concerne le coût du service.

Monsieur MAROIS signale que de toutes façons, les coûts ne baisseraient pas non plus si c'était une entreprise privée qui reprenait le service en prestation.

Un délégué suggère alors que l'on demande à un prestataire privé de faire une projection sur 6 ans afin de pouvoir mieux comparer les coûts.

Monsieur MAROIS rappelle que la proposition de marché qui a servi pour cette étude est récente. En effet, en septembre 2007, c'est celle-ci qui avait été retenue car elle était la moins onéreuse du marché. Or le SMICVAL coûte encore moins cher que cette proposition. De plus, il souligne que même si sa situation personnelle l'attire bien évidemment vers la régie publique, il faut bien constater que cela est tout à fait possible et que les mois passés l'ont bien prouvé.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, rappelle que ce qu'il ne faut surtout pas oublier dans le choix qui sera retenu, c'est la conformité réglementaire.

Monsieur ARRIVÉ demande si en finalité, la gestion en régie publique, permettra de diminuer les coûts pour les administrés ?

Monsieur MAROIS précise que le budget 2008 a été constitué avec un fonctionnement en régie et qu'il tient déjà compte des coûts réels. Donc, si en revanche, la régie ne fait pas baisser les coûts, elle permet de ne pas les augmenter comme cela serait à prévoir si le service était effectué par un prestataire privé.

Le mode de gestion retenu à la majorité des membres présents :

70 votes exprimés - 65 voix « pour » - 2 voix « contre » - 3 abstentions

est la régie publique.

Les dossiers présentés par Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, et adoptés à l'unanimité des membres présents sont :

- ✓ l'attribution du marché de fourniture, montage et reprise des pneumatiques du parc de véhicules,
- ✓ l'attribution du marché d'acquisition de véhicules,
- ✓ l'avenant n° 1 au marché de transport des déchets issus des déchèteries vers leurs sites de traitement et mise à disposition de bennes amovibles.

Monsieur MAROIS présente ensuite le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et le compte rendu des décisions prises par le Bureau Syndical.

Puis il laisse la parole à Monsieur GANDRÉ, pour faire la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 02 juillet 2008, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de clôturer la séance un délégué souhaite avoir une précision sur la délibération concernant le remboursement des frais de déplacement des élus et notamment, il demande s'il existe un seuil plancher du nombre de kilomètres qui pourront être remboursés.

Question à laquelle Monsieur MAROIS précise qu'il n'existe pas de seuil puisque les kilomètres seront calculés entre la résidence familiale de l'élu et la résidence administrative de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 35.